

Alès, le 12 février 2025

Service des assemblées

Affaire suivie par : Patrick CATHELINEAU

Tél: 04.66.56.42.82 N/Réf: CR/PC/DG.2025

Objet : Convocation Conseil de Communauté

P.J.:

- Note relative à l'ordre du jour

- Procès-Verbal du Conseil de Cté du 18 décembre 2024
- Rapport développement durable 2024 - Rapport d'orientation budgétaire 2025

- Bilan triennal PLH

Madame. Monsieur le Conseiller communautaire et Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du **Conseil** de Communauté qui se tiendra le :

Mercredi 19 février 2025 à 18 h 00 Salle des Assemblées **Bâtiment ATOME** 2. Rue Michelet à ALES

L'ordre du jour de ce Conseil sera le suivant :

ASSEMBLÉES 1.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil de Communauté du 18 décembre 2024

- 1. Élection d'un membre du Bureau de Communauté en remplacement de M. François SELLE
- 2. Désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
- 3. Nominations dans les syndicats

DGA RESSOURCES

II. STRATÉGIE FINANCIÈRE

- 4. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) / Présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable 2024
- 5. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 Présentation du rapport d'orientation budgétaire

III. RESSOURCES HUMAINES

- 6. Plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle femmes-hommes 2025-2027
- 7. Création de postes modifiant le tableau des effectifs
- 8. Recrutement dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité

IV. JURIDIQUE PRÉVENTION DES RISQUES

9. Modification statutaire du Syndicat mixte « SIVOM de la Région de Collorgues » - modification de siège social et de comptable assignataire

1

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

V. TOURISME

10. Acceptation définitive d'un don avec conditions et charges d'un ensemble de lampes de mine de la part de MM. Marc, Didier et Christophe VENTURA et de Mme Françoise NOEL-VENTURA

VI. HABITAT ET LOGEMENT

- 11. Avenant n°1 à la Charte partenariale de relogement du NPNRU
- 12. Bilan à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021-2026

VII. RURALITÉ

- 13. Attribution d'aides aux travaux forestiers
- 14. Attribution de subvention à la SASU L'ACCENT dans le cadre du GAL

DGA CADRE DE VIE

VIII. INFRASTRUCTURES

15. Convention de diagnostic d'archéologie préventive avec l'Institut National de Recherches Archéologiques (INRAP)

DGA POLITIQUES PUBLIQUES

IX. TEMPS LIBRE

16. Montant des prix attribués aux gagnants du « Challenge des courses sur route Alès Agglomération 2024 »

17. Projet Scientifique et Culturel du Musée-bibliothèque Pierre André Benoit - Années 2025 - 2035

DIRECTION GÉNÉRALE

X. DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 18. Renouvellement de la subvention pour une installation solaire photovoltaïque et thermique
- 19. Renouvellement de la subvention pour l'achat de voitures électriques neuves

XI. POLITIQUE DE LA VILLE

20. Fixation du tarif de la formation Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) 2025

XII. DIVERS

21. Décisions prises par délégations

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Conseiller communautaire et Cher(e) Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

de la Communauté Alès Agglomération

Christophe RIVENC



CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU MERCREDI 19 FÉVRIER 2025

<u>18 h 00</u>

NOTE RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR

I. ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal du Conseil de Communauté du 18 décembre 2024

Il convient d'approuver le Procès-verbal du Conseil de Communauté du 18 décembre 2024, ci-joint.

Les remarques éventuelles apportées par les membres du Conseil de Communauté doivent parvenir de façon succincte au Service des Assemblées, avant la tenue de la séance, afin que Monsieur le Président puisse en donner lecture lors de l'Assemblée.

1. Élection d'un membre du Bureau de Communauté en remplacement de M. François SELLE

Suite à l'élection en tant que Maire de Madame Catherine PINAIRE le 05 février 2025 sur la Commune de Portes, il convient d'élire un membre du Bureau de Communauté en remplacement de Monsieur François SELLE conformément aux dispositions de l'article L273-10 du Code Électoral.

2. Désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Par délibération C2020_05_10, le Conseil de Communauté du 30 juillet 2020 a procédé à la désignation des représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Suite à la démission de plusieurs élus de leurs fonctions de maire, il convient de les remplacer au sein de la CLECT.

3. Nominations dans les syndicats

Par délibération C2020_03_11, le Conseil de Communauté du 15 juillet 2020 a procédé à la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération dans les syndicats.

Suite à la démission de Monsieur SELLE, il convient de le remplacer dans les syndicats où il siégeait à savoir :

- Syndicat Mixte de Réalisation des Installations et du Traitement des Ordures Ménagères (SMIRITOM) de la zone Nord du schéma départemental des déchets,
- Syndicat Mixte du Pays des Cévennes.

DGA RESSOURCES

II. STRATÉGIE FINANCIÈRE

4. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) / Présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable 2024

Le Code général des collectivités territoriales prévoit pour les communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants et en parallèle du vote du budget, de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Ce rapport prend en compte les cinq finalités du développement durable mentionnées par l'article L110-1 du code de l'environnement :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La transition vers une économie circulaire.

De manière non exhaustive, ce rapport annuel présente pour l'année 2024 les actions menées par les services de la collectivité, les 72 communes, certaines entreprises et associations partenaires.

5. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 - Présentation du rapport d'orientation budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Il a pour objet de permettre aux Élus de définir les grandes orientations du budget et à Monsieur le Président d'apporter d'éventuelles modifications conformes aux souhaits exprimés par les Conseillers Communautaires avant la séance du Conseil Communautaire relative à l'adoption définitive du futur budget.

Ce débat s'appuie sur le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté par Monsieur le Président dans les conditions prévues aux articles L2312-1 et L5211-36 du code général des collectivités territoriales.

Pour assurer la bonne information des conseillers communautaires en vue du DOB, le Rapport d'Orientation Budgétaire est joint à la convocation. Ce rapport retrace les éléments d'analyse prospective, des informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement et son évolution ainsi que sur l'évolution des taux d'imposition.

Il est proposé de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) par une délibération spécifique.

III.RESSOURCES HUMAINES

6. Plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle femmes-hommes 2025-2027

Suite au dernier plan d'actions 2021 – 2024 et au bilan effectué, un nouveau plan est établi pour une durée de 3 ans. Il se veut plus ambitieux en termes de contenu.

Il est composé de 7 actions et structuré autour des principales thématiques suivantes :

- Garantir l'égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique : sensibiliser à la question de l'égalité, communiquer sur les métiers en déconstruisant les stéréotypes liés au genre, créer un rapport égalité femmes-hommes à l'échelle territoriale ;
- Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération : travailler à l'amélioration des conditions de travail des agents les plus précaires de l'organisation mutualisée ;
- Faciliter l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale : mise en œuvre du temps choisi ;
- Lutter contre les discriminations et toutes les violences faites aux agents sur leurs lieux de travail : faire connaître le dispositif de signalement.

Il est proposé d'approuver le plan d'actions d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

7. Création de postes modifiant le tableau des effectifs

Le Conseil doit décider de la création de postes budgétaires pour permettre les promotions et les recrutements à venir.

Il est proposé d'approuver la création de ces postes.

8. Recrutement dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité

L'objectif est de permettre le recrutement d'agents contractuels dans le cadre de l'accroissement d'activité lié à la saisonnalité afin de renforcer les services sur des postes de :

- Auxiliaire maternelle,
- Agent de collecte,
- Agent technique polyvalent,
- Agent d'entretien, agent de service,
- Agent de sécurité, agent de médiation,
- Agent de rivière,
- Chargé d'accueil, chargé d'accueil spécialisé,
- Chargé d'accueil et de surveillance,
- Gardien de déchetterie.
- Gestionnaire administratif,
- Guide conférencier,
- Jardinier,
- Surveillant de baignade.

Il est proposé d'approuver le recrutement de ces agents contractuels et d'en fixer les modalités.

IV. JURIDIQUE PRÉVENTION DES RISQUES

Modification statutaire du Syndicat mixte « SIVOM de la Région de Collorgues » modification de siège social et de comptable assignataire

Le comité syndical du SIVOM de la Région de Collorgues a adopté une modification statutaire, avec prise d'effet au 1^{er} avril 2025, visant à modifier les articles 2 et 12 des statuts :

- L'article 2 étant modifié comme suit : « Le Siège du Syndicat est fixé au 80 Rue Jean Bernard, ZA de Lacré, 30700 Foissac »,
- L'article 12 étant modifié comme suit : « le Comptable assignataire sera le SGC d'Uzès ».

Alès Agglomération en tant que membre de ce syndicat, et conformément à l'article L5211-20 du Code général des collectivités territoriales, dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification statutaire envisagée.

Il est proposé d'approuver cette modification statutaire.

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

V. TOURISME

10. Acceptation définitive d'un don avec conditions et charges d'un ensemble de lampes de mine de la part de MM. Marc, Didier et Christophe VENTURA et de Mme Françoise NOEL-VENTURA

MM. Marc, Didier et Christophe VENTURA et de Mme Françoise NOEL-VENTURA ont sollicité la Mine témoin afin de faire un don manuel, d'une collection de lampes de mine de leur père décédé, ancien élève de l'École des Mines d'Alès.

Un inventaire a été réalisé ainsi qu'une estimation à hauteur de 10 000 € de la collection.

Il est proposé d'accepter la donation de 113 lampes de mine (cent treize) objets de la collection de MM. Marc, Didier et Christophe VENTURA et de Mme Françoise NOEL-VENTURA.

VI. HABITAT ET LOGEMENT

11. Avenant n°1 à la Charte partenariale de relogement du NPNRU

Le projet de renouvellement urbain de la Ville d'Alès, dont la convention a été signée le 17 décembre 2021, a été amplifié par un avenant signé le 24 juin 2024.

Cet avenant n°1 permet d'intégrer la rénovation urbaine du quartier de Brouzen composé d'un parc de logements sociaux mêlant villas individuelles et logements collectifs.

Il prend également en compte la modification du projet envisagé pour le Faubourg de Rochebelle à la suite de la rénovation privée de bâtiments initialement visés par la convention Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ainsi que le recyclage d'un îlot supplémentaire sur le Faubourg du Soleil.

Le bailleur « Un Toit pour Tous » entre dans le projet NPNRU de la Ville pour le quartier de Brouzen avec le programme suivant :

- réhabilitation de 137 LLS dont 17 villas,
- résidentialisation de 2 résidences comptabilisant 180 LLS,
- construction de 20 logements en accession sociale à la propriété,
- requalification d'un bâtiment collectif en résidence étudiante,
- démolition de 23 villas.

Les études ont montré que l'état des 23 logements voués à la démolition ne permettait pas d'envisager une réhabilitation convenable. Cette offre démolie sera compensée à 100% par la reconstruction de logements locatifs sociaux individuels sur le territoire de l'agglomération. À ce jour, 17 logements ont été identifiés et 6 restes à définir.

Cet avenant n°1 à la Charte partenariale de relogement du NPNRU d'Alès permet donc d'intégrer « Un Toit pour Tous » en maître d'ouvrage démolisseur, aux côtés des « Logis Cévenols » et de la « SPL Alès Cévennes ».

La modification du projet sur les Faubourgs n'a, quant à elle, pas d'impact sur la convention initiale.

Il est proposé d'approuver cet avenant n°1 à la Charte partenariale de relogement du NPNRU d'Alès.

12. Bilan à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021-2026

Le Programme Local de l'Habitat 2021-2026 a été approuvé le 9 décembre 2021. C'est le 4^e PLH d'Alès Agglomération, le 1^{er} à l'échelle des 72 communes. Ce document de programmation stratégique définit l'ensemble de la politique locale de l'habitat à l'échelle de l'EPCI.

Le bilan triennal ou bilan à mi-parcours est une étape obligatoire, prévue par le code de la construction et de l'habitation. Il doit être soumis pour avis au représentant de l'État et au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

Il permet d'évaluer l'état d'avancement du programme d'action et de faire un point sur l'atteinte des objectifs quantitatifs de production de logements neufs et de logements sociaux. Il peut être aussi l'occasion de requestionner le programme au regard des évolutions socio-démographiques constatées sur le territoire, le cas échéant.

Le document présente des données sur la période 2021-2023. Des perspectives ou actualités importantes relevant de l'année 2024 ont aussi été intégrées. L'Agence d'Urbanisme de la Région Nîmoise et Alésienne a accompagné le service Habitat d'Alès Agglomération dans la rédaction de ce bilan, qui est donc le fruit d'un travail partenarial.

Une synthèse du bilan à mi-parcours a été présentée :

- en Commission Logement et Habitat le 21 mai 2024, suite à quoi des précisions et compléments ont pu être apportés,
- au cours d'un comité technique en présence des services de l'État, de l'ADIL du Gard et de l'Agence d'Urbanisme le 9 juillet 2024, qui a également permis d'amender le document sur certains points techniques,
- en comité de pilotage le 5 novembre 2024
- au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement le 10 décembre 2024,

Le bilan est positif et montre que la majeure partie des actions listées au programme d'actions sont engagées. Tout le panel des dispositifs d'amélioration de l'habitat est mobilisé et coordonné, notamment pour le parc privé.

L'hypothèse démographique retenue au moment de l'élaboration du PLH est cohérente avec ce qui est constaté actuellement à l'échelle du territoire d'Alès Agglomération. Cependant, la période écoulée a été marquée par l'inflation et le resserrement de l'accès au crédit. Le volume de logements produits s'en ressent, avec un objectif atteint à 48% au global. Un chiffre qui masque des disparités territoriales : la périurbanité confirme son attractivité, notamment sur le secteur Nord-Est qui se montre très dynamique. La ville centre, avec sa croissance démographique soutenue, porte la production de logements collectifs.

Il est proposé d'approuver le bilan à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat 2021-2026.

VII. RURALITÉ

13. Attribution d'aides aux travaux forestiers

Alès Agglomération a adopté le 24 octobre 2019 un règlement d'aides en faveur des travaux forestiers et dédié 1 000 000 € aux opérations sylvicoles déficitaires. Il s'agit d'un engagement important et inédit s'inscrivant dans le plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire (CFT) du Pays des Cévennes.

Un propriétaire de parcelles forestières sur Génolhac, sollicite une subvention de 80 % pour une opération de création de piste de débardage, sur 770 m pour accéder aux peuplements de pins où il est prévu en opération future, une éclaircie d'amélioration. Cette opération permettra de desservir 7,5 ha. L'aide attribuée est de 4 800 €, il ne récupère pas la TVA et la subvention est basée sur le montant total TTC.

Un propriétaire de parcelles forestières sur Concoules, sollicite une subvention de 70 % pour une opération de reboisement sur 2,5 ha et d'enrichissement sur 1 ha pour renouveler son, peuplement forestier. Il est prévu de planter comme essences du Cèdre de l'Atlas à 80 % et du Pin de Salzmann à 20 % avec une densité de 1 100 plants/ha pour le reboisement et 550 plants/ha pour l'enrichissement. L'aide attribuée est de 22 254,76 €, il ne récupère pas la TVA et la subvention est basée sur le montant total TTC.

Une propriétaire de parcelles forestières sur Saint Jean du Gard, sollicite une subvention de 80 % pour une opération d'éclaircie déficitaire, sur 4 ha au sein d'un peuplement composé de Cèdres, Pin pignon et Pin laricio. L'objectif est de réduire la densité, au profit des arbres les mieux conformés et régulièrement répartis. Les arbres coupés seront démantelés et laissés au sol. Une recette de 3 750 € a été déduit du montant total. Cette opération vise à accélérer le développement des arbres conservés et à former un peuplement de meilleure qualité. L'aide attribuée est de 4 616 €, elle récupère la TVA et la subvention est basée sur le montant total HT.

Il est proposé d'attribuer ces aides pour un montant total de 31 670,76 €.

14. Attribution de subvention à la SASU L'ACCENT dans le cadre du GAL

Alès Agglomération a adopté le 24 octobre 2019 un règlement d'aides en faveur des porteurs de projets ruraux privés, celui-ci a été modifié par la délibération du Conseil de Communauté du 30 juillet 2020. Une enveloppe est dédiée pour venir en cofinancement public afin que les porteurs de projets privés puissent accéder à l'aide européenne du programme Leader (jusqu'à 64 % avec soutien public).

Adeline Constance s'est installée à Alès en 2013 pour concevoir un fond de teint poudre incluant des actifs issus de la châtaigne, un brevet a été déposé. La SASU L'Accent a été créée en 2018 pour commercialiser ce produit, également vendu en parapharmacies et boutiques. Le projet actuel consiste en l'aménagement d'un laboratoire de formulation et de fabrication cosmétique.

L'Accent loue des locaux à Rousson depuis septembre 2024. L'aménagement du laboratoire permettra de renforcer la capacité de production de l'entreprise. Elle continuera à travailler avec des ingrédients naturels biosourcés selon les possibilités, fournis par de nouveaux partenaires locaux, exploitants agricoles, dans le Gard et en Cévennes. Elle prévoit la commercialisation de nouveaux produits : mascara, crème visage, blush, anticerne, démaquillant, baume lèvres, sérum huileux, produit pour douches térébenthinées.

L'entreprise pourra également diversifier son activité en assurant des prestations de formulation et de fabrication de produits cosmétiques pour le compte d'autres entreprises du secteur. Les dépenses prévues sont des équipements tels que balances, cuves inox, extracteurs de jus, tables réfrigérées, pH-mètre, station de lavage... et des dépenses de communication (vidéos, site vitrine, réseaux sociaux, photos, dossier de presse, flyers...).

Il est proposé d'octroyer une subvention de 3 132 € à la SASU L'Accent pour la réalisation de ce projet.

DGA CADRE DE VIE

VIII. INFRASTRUCTURES

15. Convention de diagnostic d'archéologie préventive avec l'Institut National de Recherches Archéologiques (INRAP)

La parcelle CN649 (ancienne clinique vétérinaire), située au croisement de la rue Danton et de la rue Fernand Pelloutier à Alès a été identifiée comme un foncier permettant de réaliser un nouveau bâtiment, à l'entrée du Faubourg du Soleil.

Lors du dépôt du permis de démolir du bâtiment existant, la préfecture a demandé la réalisation d'un diagnostic archéologique du terrain, une fois la démolition réalisée.

Ce diagnostic, indispensable avant toute nouvelle intervention sur le site, sera réalisé par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), seul opérateur autorisé à encadrer ces fouilles archéologiques.

Une convention doit donc être établie avec l'INRAP pour autoriser et encadrer ces fouilles archéologiques dont la durée estimée est d'une semaine.

Il est proposé d'approuver cette convention de diagnostic d'archéologie préventive avec Institut National de Recherches Archéologiques Préventives.

DGA POLITIQUES PUBLIQUES

IX. TEMPS LIBRE

16. Montant des prix attribués aux gagnants du « Challenge des courses sur route Alès Agglomération 2024 »

Le « Challenge des courses sur route Alès Agglomération » s'est clôturé le 24 janvier 2025 à l'Espace Alès Cazot par une soirée de remise des prix. Lors de cette soirée et afin de récompenser les participants, Alès Agglomération a attribué des récompenses aux coureurs ayant obtenus les meilleurs résultats (toutes catégories confondues et par catégories).

Ces récompenses ont pris la forme de :

- 2 trophées pour le meilleur homme et meilleure femme (montant total 95,90 € TTC),
- bons d'achat pour l'ensemble des participants classés soit au scratch soit par catégorie (montant total 2 810 € TTC).

Il est proposé d'approuver le montant des prix attribués aux vainqueurs.

17. Projet Scientifique et Culturel du Musée-bibliothèque Pierre André Benoit - Années 2025 - 2035

Le Projet Scientifique et Culturel (PSC) est un document contractuel et obligatoire pour tous les musées reconnus « musées de France », conformément à la loi n°2002-5 relative aux musées de France du 4 janvier 2002.

Ce document est un document stratégique indispensable à tout musée voulant fixer un cadre clair à moyen terme (10 ans) en matière d'acquisition, restauration, politiques culturelles et muséographiques, moyens humains et financiers nécessaires.

Il est proposé d'approuver le Projet Culturel et Scientifique du Musée-Bibliothèque Pierre André Benoit.

DIRECTION GÉNÉRALE

X. DÉVELOPPEMENT DURABLE

18. Renouvellement de la subvention pour une installation solaire photovoltaïque et thermique

Engagée depuis 2007 à travers l'Agenda 21 intercommunal, Alès Agglomération encourage le développement d'une filière des énergies renouvelables (engagement 7) et favorise les économies d'énergie (engagement 17).

Alès Agglomération s'inscrit ainsi, dans une démarche de lutte contre le changement climatique amorcée par la loi « Grenelle II », avec le développement de centrales de production électrique issue des énergies renouvelables, la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à faire le choix d'équipements économes en énergie. Chaque foyer peut ainsi prétendre à une subvention de 200 € pour financer l'installation d'un chauffe-eau solaire, un système solaire combiné ou des panneaux photovoltaïques.

Il est proposé le renouvellement de la subvention de 200 € aux particuliers pour une installation solaire photovoltaïque et thermique au titre de l'année 2025.

19. Renouvellement de la subvention pour l'achat de voitures électriques neuves

Alès Agglomération s'est engagée à soutenir les actions de développement durable de son territoire par l'attribution aux particuliers de subventions incitatives en faveur de comportements écocitoyens.

Après le succès de la subvention d'aide à l'achat d'un vélo neuf, Alès Agglomération a choisi de s'orienter vers de nouvelles actions en faveur d'un développement durable inscrit dans son Projet de Territoire.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à utiliser un nouveau moyen de déplacement par l'octroi d'une subvention d'aide à l'achat d'une voiture électrique neuve. Chaque foyer peut ainsi prétendre à une subvention de 500 € pour financer l'achat d'une telle voiture dans un des commerces situés sur ce périmètre.

Il est proposé d'approuver le renouvellement de la subvention de 500 € aux particuliers pour l'achat d'une voiture 100% électrique neuve, au titre de l'année 2025.

XI. POLITIQUE DE LA VILLE

20. Fixation du tarif de la formation Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) 2025

Alès Agglomération, en partenariat avec la Ligue de l'enseignement, qui en assurera la prestation de formation, souhaite s'engager dans la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA). Cette action s'adresse en priorité aux habitants des quartiers relevant de la Politique de la Ville, avec la possibilité d'intégrer des participants résidant en dehors de ces quartiers, afin de promouvoir la mixité sociale.

Cette formation comprend trois étapes :

- Une session de formation générale (partie théorique de base),
- Un stage pratique,
- Une session d'approfondissement.

La formation se déroulera à la Maison pour Tous Louis Aragon, située dans le quartier des Cévennes à Alès, pour les parties théoriques et d'approfondissement.

Le prestataire retenu pour cette formation est la Ligue de l'enseignement, une structure spécialisée dans l'organisation de formations BAFA. La participation financière des stagiaires est fixée à 200 € pour l'ensemble de la formation. Cette action sera encadrée par le service Politique de la Ville, qui veillera au bon déroulement des différentes étapes.

Cette initiative vise à favoriser l'accès à la qualification d'animateur pour les jeunes des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, tout en encourageant la mixité sociale par l'intégration de participants d'autres secteurs du territoire d'Alès Agglomération.

Il est proposé d'organiser cette formation et d'en fixer le tarif sur la base de 200 € par participants.

XII. DIVERS

21. Décisions prises par délégations

Conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Le Président rapportera, les décisions prises par délégations (délégations au Bureau et délégations au Président).